



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

BILAN 2021 DE LA DÉLINQUANCE DANS LA NIÈVRE

Nevers, le 4 février 2022

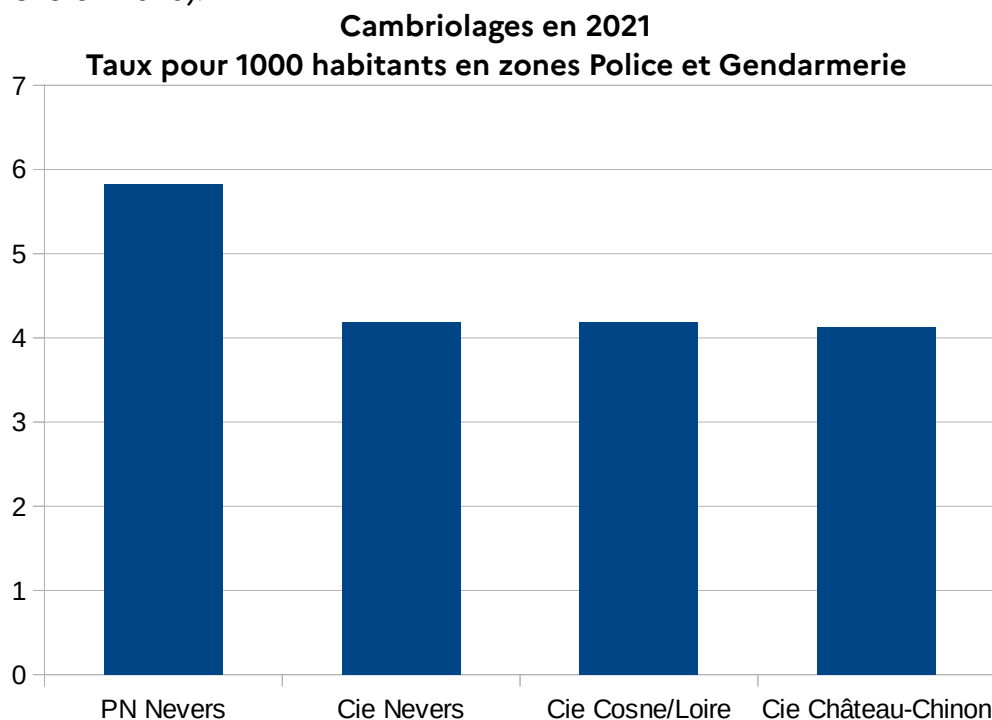
1. Chiffres de la délinquance

Dans ce contexte, sont constatées :

- une baisse globale de la délinquance générale de **- 11,14 %**: 7 853 faits enregistrés en 2021 contre 8 337 en 2020.
- une baisse de **- 17 %** des atteintes aux biens (AAB) : 3 624 faits commis dans la Nièvre en 2021 (4 367 faits commis en 2020)
- une hausse de **+ 7,2 %** des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) : 1 400 faits commis (1 306 faits commis en 2020)

1.1 Les cambriolages

Les cambriolages enregistrés en 2021 par la police et la gendarmerie nationales sont en nette diminution dans la Nièvre. Il s'agit de la 3ème année consécutive de baisse: **- 30,5%** (923 faits en 2021 contre 1 329 en 2020).

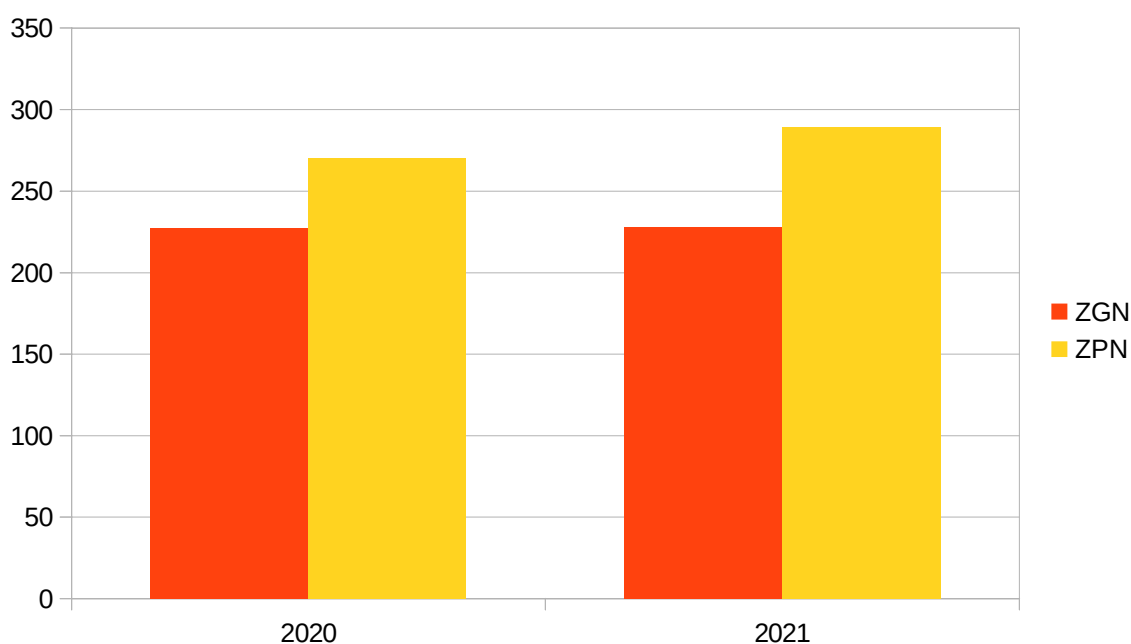


1.2 Actes de délinquance sur les véhicules

Les vols commis, liés aux véhicules sont également en baisse (- 32,9%) :

- 237 vols d'automobiles et de deux-roues (- 42,6 %)
- 268 vols à la roulotte commis dans les véhicules (-13 faits commis)
- 128 vols d'accessoires automobiles (- 48,6 %)

Concernant les actes de destructions et de dégradations, 658 faits ont été commis en 2021, soit une hausse globale de + 11 % par rapport à 2020.



1.3 Les atteintes à l'autorité

113 atteintes à l'autorité publique ont été constatées en 2021 (122 en 2020) dont 67 en zone gendarmerie (69 en 2020) et 46 en zone police (53 en 2020).

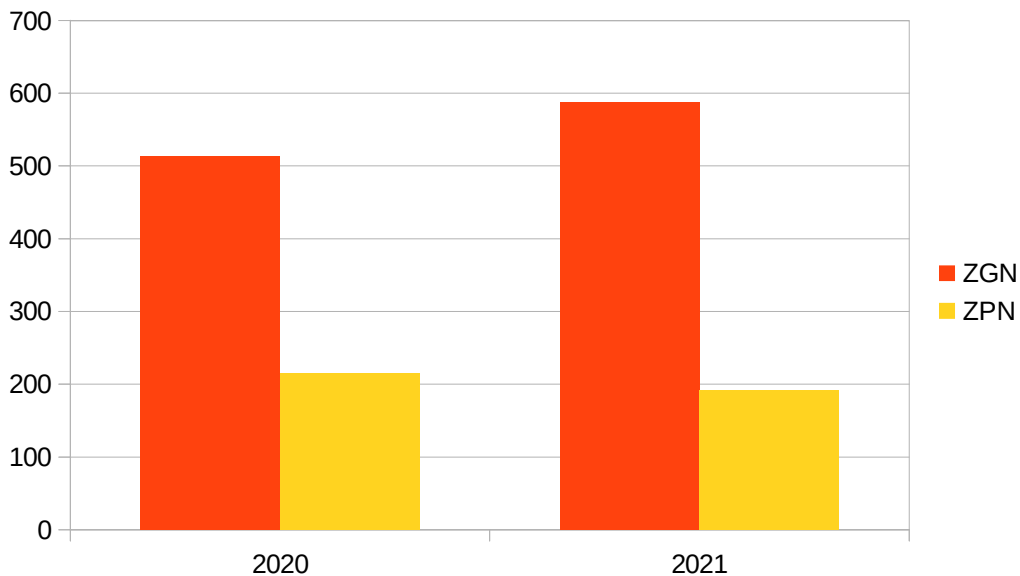
Elles sont en majorité constatées lors :

- de contrôles
- d'interpellations
- d'interventions à domicile.

La consommation d'alcool et de stupéfiants est un facteur d'aggravation des outrages, actes de rébellion ou des violences à l'autorité publique.

1.4 Les violences physiques non crapuleuses

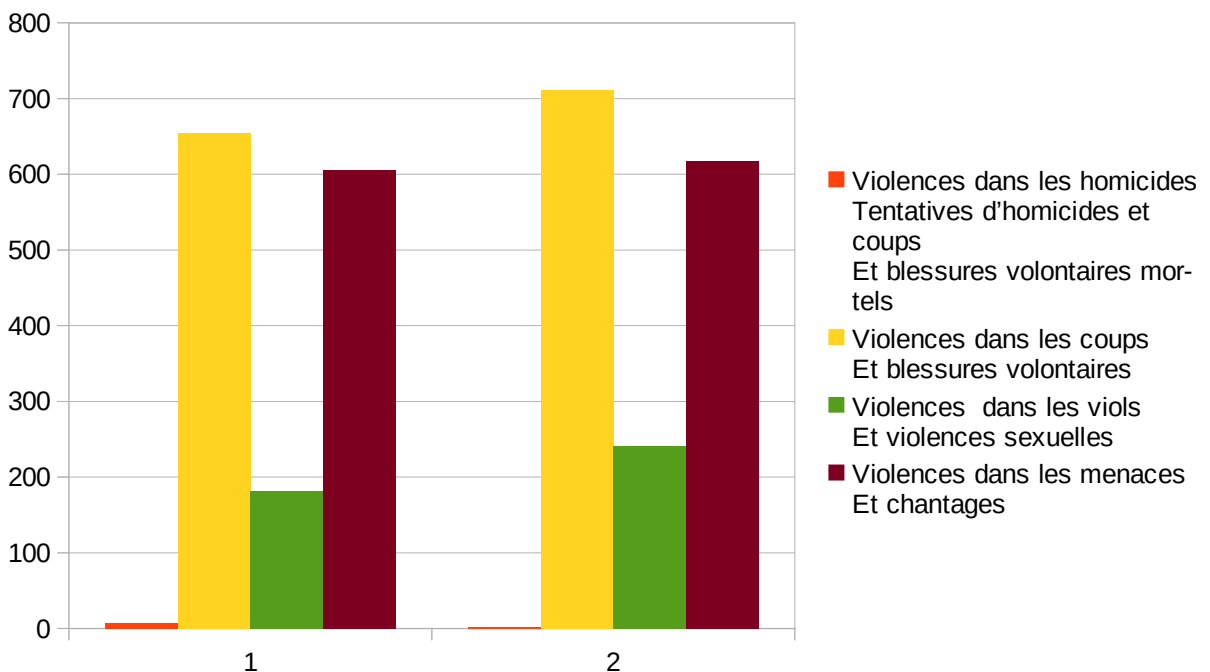
779 violences physiques non crapuleuses ont été commises en 2021 soit une hausse de + 6,9 % (729 faits commis en 2020).



1.5 Les violences intrafamiliales

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales est en forte hausse (587 victimes enregistrées, soit une évolution globale de **+ 22,3%** par rapport à 2020).

Les violences intrafamiliales représentent 37,4 % de l'ensemble des violences enregistrées.



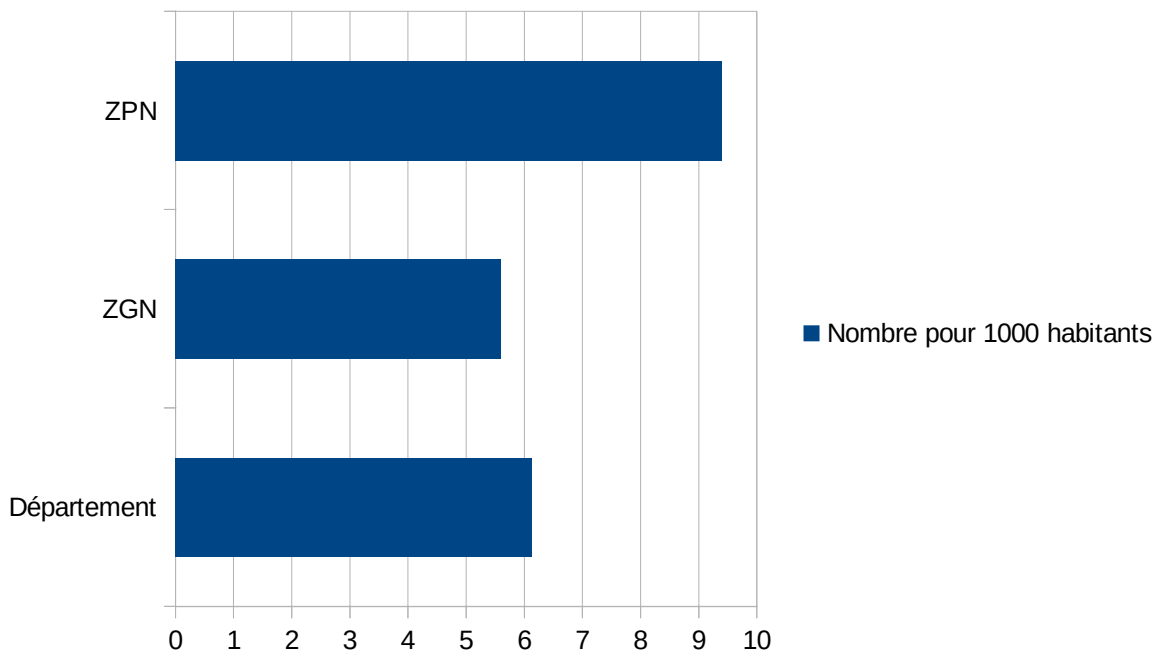
1.6 Les violences sexuelles

En 2021, les violences sexuelles déclarées aux forces de sécurité ont poursuivi la hausse observée les années précédentes. 243 faits ont été déclarés dans la Nièvre en 2021, soit **+ 34,3%**.

En 2021, 113 faits de viols, agressions ou harcèlements sexuels sur des mineurs ont été relevés. Les mineurs représentent 46,5% des victimes de violences sexuelles.

1.7 Les escroqueries et infractions économiques et financières

Une légère baisse du nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières en 2021 est constatée : 1237 faits en 2021 contre 1272 en 2020 et soit **-2,75%**

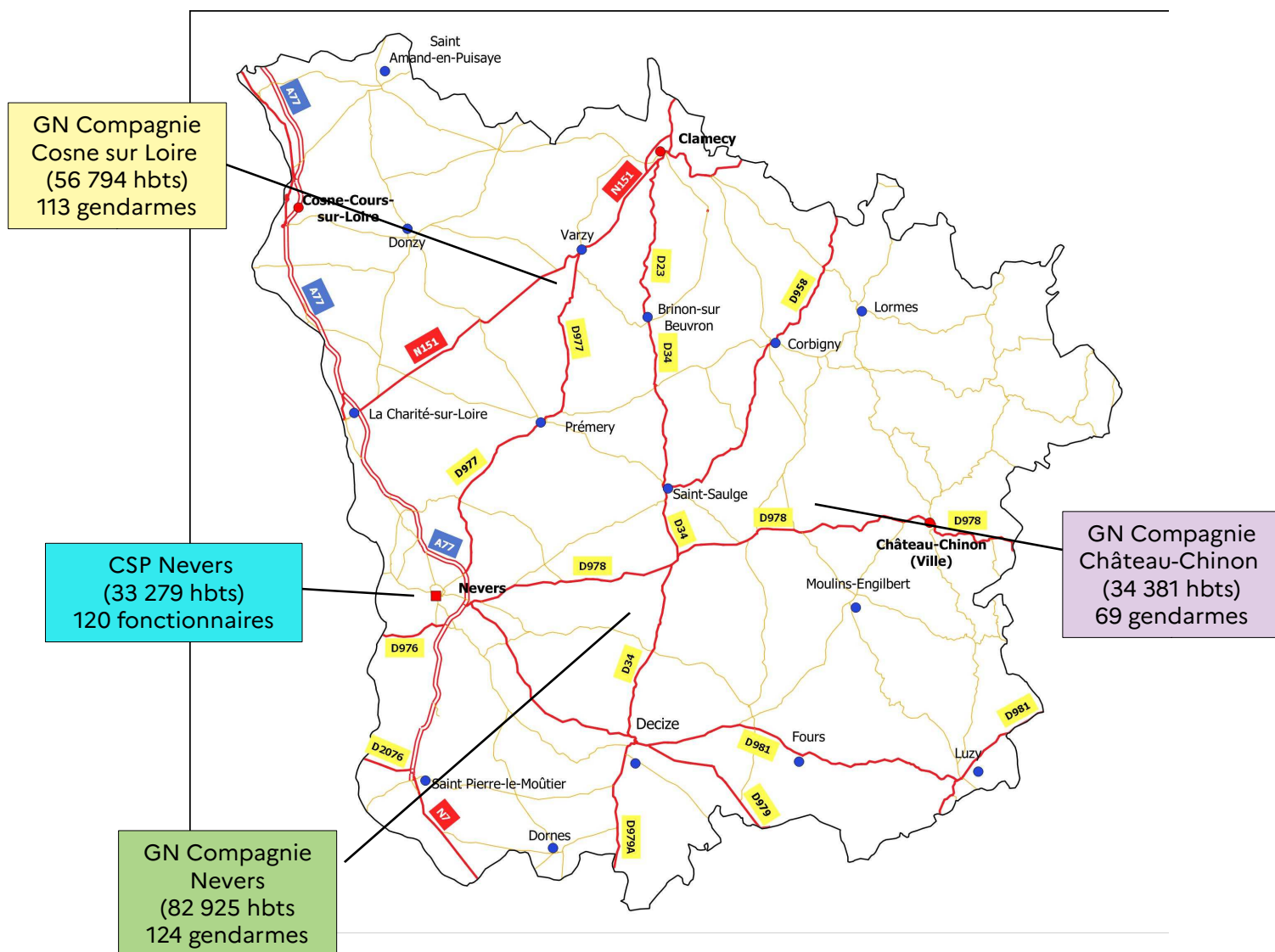


1.8 La lutte contre les trafics

Les saisies de stupéfiants représentent:
2,8 kg de résine et 6,2 kg d'herbe de cannabis
132 pieds de cannabis
221 g de cocaïne
71 g d'héroïne

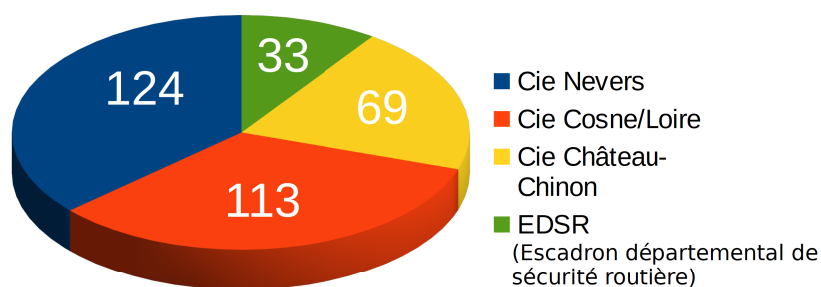
Le travail des forces de l'ordre a conduit à :
515 infractions pour usage de stupéfiants (384 infractions en 2020)
10 trafics de stupéfiants démantelés
109 amendes forfaitaires délictuelles pour usage délivrées en 2021.

3. L'action des services



3.1 Les effectifs

- Direction départementale de la sécurité publique de la Nièvre : 120 fonctionnaires. 14 agents sont affectés au service départemental de renseignement territorial.
- Gendarmerie : 339 militaires répartis comme suit :



3.2 Les infractions révélées par l'action des services (IRAS) :

- ✓ En zone gendarmerie : **+2,6 %** par rapport à 2020 (391 infractions).
- ✓ En zone police : **+87,28 %** (313 infractions).

3.3 Saisies d'avoires criminels :

Elles représentent une valeur de 70 958 € (zone gendarmerie) soit une baisse de 42%.

3.4 Contrôles liés aux mesures sanitaires :

63 125 contrôles ont été effectués et 1427 infractions ont été relevées.

- ✓ En gendarmerie : 45 778 personnes contrôlées et 866 infractions relevées.
- ✓ En police : 17 347 personnes contrôlées et 561 infractions relevées.

4. Les outils de prévention et de lutte contre la délinquance

✓ Vidéoprotection :

4 communes ont bénéficié en 2021 d'une subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

À ce jour, 27 communes et 4 EPCI de la Nièvre sont équipés d'un système de vidéoprotection.

✓ Subventions :

183 600 € ont été attribués dans la Nièvre.

Au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), 18 projets ont été soutenus à hauteur de 157 100 € au total.

Au titre de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA), 7 projets ont été subventionnés pour une somme globale de 15 000 € .

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH) a versé 11 500 € répartis entre 5 projets.

5. Les partenariats et conventions

✓ Participation citoyenne :

3 nouveaux protocoles entre la Gendarmerie et les collectivités locales ont été signés en 2021 (pour un total de 32 depuis 2015).

✓ Signature d'une feuille de route en septembre 2021_entre la Gendarmerie de la Nièvre, l'Union amicale des maires de la Nièvre, et l'Association des maires ruraux de la Nièvre afin de

- développer le contact gendarmes/élus : participation aux réunions d'informations, organisations de patrouilles avec l' élu....

- de proposer un accompagnement de l' élu dans ses responsabilités : participation de la gendarmerie à la formation des maires, accompagnement des élus dans l'exécution de leurs missions de sécurité...

✓ Maison de protection des familles

La gendarmerie a proposé à l'association Andavi- France Victimes de créer une structure pour l'accueil des victimes de violences intrafamiliales. Créée le 1er décembre 2021, cette structure, implantée à Nevers, entrera en fonction en 2022.

Elle sera composée de 5 gendarmes qui auront en charge :

- d'appuyer les autres unités dans toutes les affaires de violences intrafamiliales ou de violences dans le milieu de l'enfance ou de la famille;
- de prendre les enquêtes les plus complexes;
- de former et accompagner les référents dans les unités de gendarmerie.

Cette Maison de protection des familles accueillera l'intervenant social en commissariat et gendarmerie.

✓ Signature d'une convention relative à la sécurité des entreprises de la Nièvre entre l'État, le groupement de Gendarmerie de la Nièvre, la direction départementale de la sécurité publique de la Nièvre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre, en février 2022.

Cette convention a pour but la mise en place d'objectifs communs afin de lutter plus efficacement contre les vols et atteintes volontaires touchant les entreprises du département de la Nièvre, notamment en développant l'échange des informations relatives à la sécurité et en mettant en œuvre une diffusion rapide de l'alerte.

Bureau de la communication et de la représentation de l'Etat

Tel : 03 86 60 70 88 / 70 11

pref-communication@nievre.gouv.fr

Préfecture de la Nièvre

40 rue de la préfecture
58026 NEVERS Cedex